











AIDE À LA CRÉATION ET À L'ÉDITION

Présentation

Dans le cadre du partenariat culturel, le Département des Bouches-du-Rhône (CD13) soutient depuis de nombreuses années les initiatives notamment prises dans le domaine de l'édition. Afin de rationaliser et de mieux valoriser ces actions, un dispositif départemental a été mis en place.

Le montant de l'aide -sous forme de prix- est attribué pour la publication d'un ouvrage en édition papier et versé à une association ou à un artiste, après évaluation du projet par un comité d'experts et une délibération de la Commission Permanente du CD13.

Chaque année, deux commissions ont lieu à la Bibliothèque départementale :

- Commission Arts visuels
- Commission pour les ouvrages à caractère patrimonial

Objectifs

En ce qui concerne la **Commission Arts visuels**, cette aide a pour but :

- d'aider indirectement à la création des artistes plasticiens et/ou photographes contemporains vivant et travaillant dans le département en les dotant d'outils professionnels qui permettent la diffusion de leurs travaux.
- de contribuer au développement, à la qualité des productions éditoriales du département et de leurs secteurs de diffusion.
- Sont soumis au jury les catalogues monographiques et les catalogues d'artistes. Sont exclus les catalogues d'expositions collectives, les revues, les livres d'artistes.

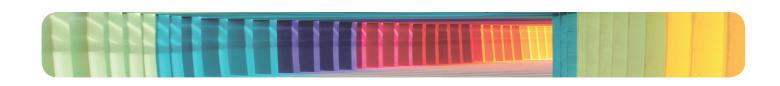
Coûts pris en compte pour la subvention

Les coûts pris en compte concernent uniquement les coûts d'impression TTC liés à la publication d'un ouvrage.

Le taux de l'aide est de 50% maximum du coût d'impression, avec un plafond de 15 000 € par ouvrage.

Le prix est versé après parution de l'ouvrage et dépôt de 15 exemplaires à la Bibliothèque départementale - Pôle Communication et Mission livre.

L'ouvrage devra impérativement être édité avant le 15 novembre 2023 inclus.



Pièces à fournir à la Bibliothèque départementale (BD13)

ш	tiche a inscription (ci-jointe) aument remplie
	CV artistique et bibliographie de l'artiste et du ou des auteur(s) s'il y a lieu
	pour les ouvrages de photographies, maquette définitive
	pour les catalogues, nombre de pages de photographies d'œuvres, et de pages de textes
	devis détaillé de fabrication précisant les frais d'impression
	budget détaillé du financement de l'édition. Il doit laisser apparaître 20% d'autofinacement
	attestation d'engagement de l'éditeur ou de l'association éditrice
	lettre d'engagement du ou des lieux d'exposition, pour les catalogues d'artistes
	un Rib ou Rip pour une demande individuelle
	un dossier de demande de subvention rempli (uniquement pour les associations)
П	un dossier numérique contenant l'ensemble des pièces demandées et la maquette.

Remarques

- Certaines pièces physiques (maquette, livres) peuvent être déposées à la BD13 en précisant qu'il s'agit d'un complément de demande d'aide à la création et à l'édition.
- Entre la date de dépôt et la date du comité d'expert, l'artiste pourra mettre à disposition les **tirages originaux** des ouvrages photographiques.
- Les compléments de dossier seront restitués sur rendez-vous à la Bibliothèque départementale.
- Le CD13 n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement éventuel des documents qui lui seront confiés.
- Les avis du jury sont soumis aux élus du Département pour une validation en Commission Permanente. Les artistes dont les dossiers sont retenus reçoivent un courrier de confirmation. Les ouvrages non retenus sont avisés par mail au mois de décembre de la même année.
- Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Contreparties

- La mention « Publié avec le soutien du Département des Bouchesdu-Rhône » et le logo du CD13 respectant la charte graphique de la Collectivité devront figurer sur chaque ouvrage édité, en 4ème de couverture. https://www.departement13.fr/le-13/les-logos/
- La remise de 15 exemplaires (délais de un an à compter de la réception du courrier de confirmation) au Pôle Communication et Mission livre de la Bibliothèque départementale qui procédera alors au mandatement après vérification du RIB et des données bancaires.

Conditions à remplir

- Editer sur support papier (tirage minimum 500 exemplaires),
- · Présenter un projet d'édition et de diffusion de l'ouvrage,
- Pour les ouvrages photographiques, présenter une maquette définitive.

Ne seront pas prioritaires les candidats :

- · Ayant bénéficié de ce dispositif les deux années précédentes,
- N'ayant pas d'éditeur.

Commission Arts visuels

La demande d'aide doit être faite :

Soit par une association des Bouches-du-Rhône,

Les associations doivent déposer un dossier complet de demande de subvention avant le **6 mai 2022** sur la plateforme du CD13 en **mentionnant en début de descriptif «Aide à l'édition»** et en intégrant la fiche d'inscription ci-jointe.

https://www.departement13.fr/nos-actions/culture/les-dispositifs/dispositifs-daide/ Assistance technique par courriel : assistance.association@departement13.fr

 Soit par un artiste qui vit et travaille dans le département des Bouches-du-Rhône, en son nom propre.

Le présent dossier « **Dispositif départemental d'aide à la création et à l'édition** » doit être rempli et adressé :

Par **courriel** à : **et** stephanie.viale@departement13.fr et à sophie.maggi@departement13.fr

Par courrier à : **Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône**Pôle Communication et Mission Livre

Stéphanie VIALE

20, rue Mirès

13003 MARSEILLE

Dépôt des dossiers, suivi administratif et organisation du jury Stéphanie VIALE

Responsable du pôle communication et portail numérique Chargée de Mission livre et lecture

Tel.: 04 13 31 83 73

Courriel: stephanie.viale@departement13.fr

Suivi artistique et pilotage du jury

Véronique TRAQUANDI

Chargée de mission arts visuels

Tel.: 04 13 31 18 38 Fax.: 04 13 31 18 67

Courriel: veronique.traquandi@departement13.fr

DISPOSITIF D'AIDE À LA CRÉATION ET À L'ÉDITION 2022

COMMISSION ARTS VISUELS

FICHE D'INSCRIPTION

Art graphique	Photographie
-	Agessa
Adresse	
	Ville
Téléphone F	Fax
Courriel@@	
Titre de l'ouvrage	
Date de parution prévue/	Tirage prévuexemplaires
Editeur s'engageant dans le projet Nom / prénom	
Adresse	Téléphone
-	ecisez le titre et l'année ainsi que le bilan de diffusion
Pour les artistes, date(s) et lieu(x) d'ex	position(s) liée(s) à l'édition
Budget global du projet €	Montant de l'aide demandée € (à justifier, préciser si co-édition)
Précisions utiles	

SI LA DEMANDE EST FAITE PAR UNE ASSOCIATION

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION ÉDITRICE
Nom de l'association
Adresse
Code postalVille
Téléphone
Date de création de l'association/
RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTACT
Nom du contact
Adresse
Code postalVille
Téléphone Fax
Courriel@@
Présentation du projet éditorial
Projet de diffusion
Prix de vente prévu€ TTC
Présentation de la politique éditoriale de l'association